



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 27 avril 2027

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	19
VOTANTS	19
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
20 avril 2026	
DATE D’AFFICHAGE 04/05/2026	
Codification : 1.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 30 AVR. 2026 et publication du 30 AVR. 2026 Le Maire, Patricia PERRET	



L'an deux mille vingt-six, le **vingt-sept avril**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **vingt avril deux mille vingt-six** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Patricia PERRET, Maire.

Etaient présents : Patricia PERRET, Christine VALADE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Anthony PERARD, Roseline TRAMBOUZE, Elodie BERUJAT, Valérie VILLARD, Vincent COLAS, Céline LAREURE, Julien PORTE, Pierrick MATRAS, David DA COSTA, Séverine DEMONT, Corentin DESCOURS, Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS et Anne-Laure BOURGEON.

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Julien PORTE
:

OBJET : 2026-039 : Composition de la Commission pour les Marchés A Procédure Adaptée

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à déterminer la composition de la Commission pour les MAPA, et ce pour la durée du mandat.

Elle n'est régie par aucune disposition législative ni réglementaire ; mais il est à noter que l'intervention de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) n'est pas possible en cas de MAPA, d'où la nécessité d'acter la composition d'une commission spécifique (ad hoc) pour intervenir au cours d'une procédure de marché public passé selon la procédure adaptée.

Cette commission est composée du Maire, qui en est sa Présidente, et de 3 membres du Conseil Municipal élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260427-2026-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 30/04/2026

Il est proposé de désigner les mêmes membres que ceux de la CAO pour siéger à la commission MAPA, à savoir :

- 3 titulaires : liste d'élus proposée = Mme Christine VALADE, M. Vincent COLAS et Mme Céline LAREURE
- - 3 suppléants : liste d'élus proposée = M. Marcel DUMAS, Mme Sylvie RENARD et M. Anthony PERARD

Il est également proposé de préciser que cette commission MAPA interviendra pour tous les MAPA de la commune.

Où cet exposé, les élus décident à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret puis le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De désigner** Mme Christine VALADE, M. Vincent COLAS et Mme Céline LAREURE comme titulaires et M. Marcel DUMAS, Mme Sylvie RENARD et M. Anthony PERARD comme suppléants pour siéger à la commission MAPA.
- **De dire** que cette commission MAPA interviendra pour tous les MAPA passés par la commune.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 27 avril 2026

Le Maire,

Patricia PERRET



Le secrétaire de séance

Julien PORTE

